

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-13

**OBJET : Commune – Audit énergétique école élémentaire Jean Rostand et 3 logements**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : de retenir la candidature de SAS BETDI DILASSER de Carhaix-Plouguer (29) pour l'audit énergétique de l'école élémentaire Jean Rostand et de 3 logements pour un montant de 6720 € TTC.

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 5 septembre 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le 6/09/2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

